



## HÔTEL DE VILLE

Service Juridique  
N° tél. : 01 69 49 77 05  
N/Réf. : NDA/STL

### DECISION N° 2011/39

**OBJET: Marché de maîtrise d'œuvre sur procédure adaptée pour la rénovation de l'école maternelle « la Garenne » et la création d'une micro-crèche conclu avec DB ARCHITECTURE avenant n°1**

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 7 avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 16 octobre 2008, 25 juin 2009 et 17 décembre 2009 complétant la délégation de pouvoir accordée au Maire en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de souscription d'ouvertures de crédits de trésorerie,

VU le code des marchés publics, notamment l'article 28,

VU la décision n°2009/205 du 29 octobre 2009 relative au marché de maîtrise d'œuvre sur procédure adaptée pour la rénovation de l'école maternelle « la Garenne » et la création d'une micro-crèche,

VU le marché correspondant n°2009/22 du 18 novembre 2009 passé avec la société Db architecture,

CONSIDERANT que par courrier du 17 décembre 2010, la société dB architecture, représentée par Delphine BASSINET, a fait savoir que son activité en tant qu'entreprise individuelle sous le nom d'enseigne dB architecture avait évolué vers une activité commerciale en tant qu'EURL dont Delphine BASSINET est l'unique gérante,

CONSIDERANT que cette nouvelle société est immatriculée depuis le 2 décembre 2010 sous le nom de ICI et LA architecture,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre acte de ce changement et, par voie de conséquence, du transfert du marché vers cette nouvelle société, représentée par Delphine BASSINET,

Accusé de réception en préfecture

60, rue Charles de Gaulle  
091 219 106 911 - 20110307-2011-39-AU  
91335 YERRES cedex

Date de signature : -

01 69 49 78 00  
Date de réception : 15/03/2011



DECIDE

DE PRENDRE ACTE du changement de statut et de nom de la société au sein de laquelle Delphine BASSINET, Architecte, exerce son activité,

DE PRENDRE ACTE du transfert du marché n°2009/22 du 18 novembre 2009 à la société ICI et LA architecture sise 7 rue de Malte - 75011 PARIS, représentée par Mme Delphine BASSINET, Architecte,

PREND ACTE que le groupement formé initialement avec le bureau d'études SCOP'ING SA est maintenu,

DE SIGNER l'avenant correspondant,

DIT que l'avenant prendra effet à compter de sa notification,

DIT que les autres clauses du marché restent inchangées.

Fait à Yerres, le 7 mars 2011



Nicolas DUPONT-AIGNAN  
Président de la Communauté  
d'Agglomération du Val d'Yerres